



Ne plus être propriétaire

Par **clmntmcht**, le **27/03/2015** à **14:18**

Bonjour,

Suite à une donation d'argent faite par ma grand mère, nous avons acheté un appartement pour lequel je suis propriétaire.

Mais ma grand mère à fait faire des papiers chez un notaire pour que je ne puisse vendre l'appartement avant 5 ans, sans son accord, et uniquement pour racheter dans la pierre.

Je voulais savoir s'il était possible, s'il y avait un moyen de faire en sorte que je ne sois plus propriétaire de cet appartement, que je n'en sois plus l'usufruitier, mais que ça soit elle qui récupère tout ?

Merci d'avance pour vos réponses.

PS : à ce jour, je n'ai toujours pas reçu l'acte dans lequel figure toutes ces clauses (j'ai signé en juin dernier).